



PROTOLE D'ACCES AU COLLEGE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Afin de garantir la sécurité des élèves et le maintien d'un climat serein au sein de l'établissement, je vous remercie de respecter le protocole suivant pour l'accès au collège :

- **Sonner** au portillon (bouton accueil), **même si le portillon est entrouvert.**
- **Préciser la raison de la visite** : toute rencontre avec un personnel du collège, professeur, CPE ou direction, ne peut se faire que par demande préalable de rendez-vous (téléphone, pronote ou carnet de correspondance).
- Pour les secrétariats (direction et intendance) : **horaires d'accueil à respecter. (8h00-9h30 et 15h35-17h sauf vendredi : 8h-12h)**
- **Refermer** le portillon sans laisser passer d'autres personnes.
- **Vous présenter et émarger à la loge.**
- Seul l'accès **au hall d'entrée** du collège est autorisé : **l'accès à la cour de récréation, aux couloirs et aux bâtiments de l'établissement sont interdits aux personnes étrangères au service.**
- Délivrance **d'un badge** à la loge nécessaire pour l'accès **au couloir de la vie scolaire et de l'infirmerie ou à l'administration.**
- Toute personne étrangère au service présente sans badge dans un couloir ou un escalier sera **considérée en infraction.**
- Pour rappel : **il est interdit à un parent d'interpeller ou de reprendre un autre enfant que le sien** qui se trouverait aux abords du collège ou dans le hall quelle qu'en soit la raison.

Le Principal

